



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 15 novembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 11 novembre 2024.

Présents : GARIOUD Christian – REVOL Gilbert - COTTAREL Guy-Noël - JACQUET Patricia - MIGUET Corinne - BLANCHET Alain- BONASSI Stéphane - ALMAÍDA Marie- LEGLISE Sébastien

Excusés : GONSETH Mathilde – Guillaume PADEY

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants : 09

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Miguet Corinne est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé par les conseillers municipaux.

❖ Validation du rapport annuel 2023 sur les déchets délibération 2024-18

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article D22224-3 ;

Considérant que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de service du service public des déchets de l'année 2023, transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 5 novembre 2024 et présenté et validé en Conseil Communautaire le 5 septembre 2024.

Discussion : Malgré les nombreux moyens mis à disposition des habitants pour trier, la nouvelle réglementation sur le tri des emballages et l'obligation de composter, le tonnage des ordures ménagères ne faiblit pas.

Année 2023	Tonnage	Dépenses	Recettes
OM	1185 T	302 878€	709 388€
Déchetterie	2294 T	325 903€	66 048€
Tri sélectif	705 T	158 151€	146 459€
Divers		40 453€	
Investissements		61 945€	60 210€
		889 330€	982 141€

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public des déchets.

❖ Validation du périmètre des coupes affouagères Délibération 2024-19

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Mr NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 -APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présentée ci-après
- 2- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
d	TS	50	0.5		2024								Demande affouage 2024	

❖ **Décision de modification budgétaire**
délibération n°2024-17

Vu l'e-mail de la Trésorerie de Pont de Beauvoisin en date du 28/10/2024 qui nous informe que les crédits sont insuffisants sur le chapitre 12,

Sur le rapport et les explications de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications de budget ci-dessous

615231/011	Entretien et réparations sur voiries	Fonctionnement	-5500
6411/012	Personnel titulaire	Fonctionnement	1500
6413/012	Personnel non titulaire	Fonctionnement	3000
6450/012	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	Fonctionnement	1000

❖ **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

- **PERSONNEL :**

L'embauche de Mr Drevon qui devait débiter le 1^{er} octobre en tant qu'employé communal, à raison de 4h/semaine, est décalé au 1^{er} décembre après validation par la médecine du travail.

La Mairie de Loisieux recherche une secrétaire à raison de 10h/semaine.

Notre secrétaire actuelle ne pouvant assurer ce service nous demande une mise en disponibilité. En attendant le service sera assuré pour une durée de 6h par la secrétaire actuelle dans une mission d'intérim.

- **DIVERS :**

*Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la région qui évoque une assurance mutuelle pour les habitants. De plus grandes investigations vont avoir lieu.

* Monsieur le Maire fait la lecture du courrier reçu du CIAS du canton des Echelles.

Présentation d'un nouveau dispositif « d'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile » (ESAD) mis en place sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

*Passage de la société A.S.E. pour vérifier la conformité du paratonnerre et le bon fonctionnement des cloches de l'église. Devis pour la mise en conformité 5456€HT et l'amélioration de la prise de terre existante 1635€HT.

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Le Maire
Christian GARIOUD



